



# Assemblée générale

Distr. limitée  
2 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

Soixante-septième session

## Deuxième Commission

Point 18 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique : système  
financier international et développement**

**Algérie\* : projet de résolution**

### **Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, dans laquelle elle a entériné le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York du 24 au 30 juin 2009,

*Rappelant également* sa résolution 63/305 du 31 juillet 2009, dans laquelle elle a décidé de se doter d'un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

*Rappelant en outre* qu'elle a décidé, le 13 septembre 2010, de prendre note du rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>1</sup>,

*Rappelant* la proposition figurant dans le rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée<sup>1</sup> – organiser une conférence de suivi sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement –, qu'un grand nombre d'États Membres l'ont priée d'examiner plus avant,

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> A/64/884.



*Rappelant également* sa résolution 65/313 du 12 septembre 2011, dans laquelle elle a décidé de continuer de réfléchir aux modalités de suivi intergouvernemental de la suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui pourraient être les plus efficaces, et prié son président de tenir avec tous les États Membres, en temps opportun, des consultations ouvertes, représentatives et transparentes,

*Rappelant en outre* la décision, prise par son président, de tenir un débat thématique de haut niveau les 17 et 18 mai 2012 afin de favoriser les échanges de vues entre les États Membres au sujet du suivi des textes issus de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

*Rappelant* l'appel urgent qu'ont lancé les chefs d'État durant le débat de haut niveau pour que l'Organisation des Nations Unies donne plus activement suite à la Conférence sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement,

*Constatant* qu'il faut donner la suite qu'il convient aux textes issus de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

1. *Décide* d'organiser, en mai 2013, une conférence de suivi sur la crise financière et économique mondiale et, à cet égard, se réjouit que le Gouvernement kazakh ait proposé d'accueillir cette conférence;

2. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Système financier international et développement », une question subsidiaire intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ».

---